



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734-003

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception: 6/10/2019
Cadre réservé à l'autorité environnementale
N° d'enregistrement: 2019-377
Date et complet le:

1. Intitulé du projet
INSTALLATION D'OMBRIBRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING EXISTANT DE L'HOTEL PIERRE & VACANCES, POINTE DU HELLEUX, LIEU-DIT SEO A SAINTE-ANNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom: **SUNZIL CARAIBES**
Prénom: **Monseur Alain LAFONT**

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale: **SUNZIL CARAIBES**
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: **Monseur Alain LAFONT**

RCS / SIRET: **4 0 4 2 8 0 2 3 2 0 0 8 6** Forme juridique: **SAS**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, ICFA, etc.))
Rubrique: ENERGIE Catégorie n° 30 : Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Critères de la catégorie : Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. Caractéristiques du projet : Puissance totale développée = 382 kWc

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énumérées à la rubrique 4.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le projet objet de la présente demande d'étude au cas par cas porte sur l'installation d'ombrières, supports de panneaux photovoltaïques, sur le parking existant de l'Hotel Pierre & Vacances, situé Pointe du Helleux, lieu-dit Seo, à Sainte-Anne. Le site se compose des bâtiments hôteliers d'une part, dans un espace jardiné qui s'étire vers la mer au Sud, ainsi que d'une bande de parking au Nord, côté route. Le projet s'implante précisément sur les parking existants EST et OUEST. 5 ombrières sont implantées sur le parking EST, 6 ombrières sont implantées sur le parking OUEST. Parking EST : Les ombrières n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 sont installées au-dessus de 5 doubles rangées de places de stationnement. Parking OUEST : Les ombrières n°6, n°7 et n°11 sont installées au-dessus de 3 rangées simples de places de stationnement. Les ombrières n°8, n°9 et n°10 sont installées au-dessus de 3 doubles rangées de places de stationnement. Il n'y a aucune création de surface de plancher. Les ombrières sont disposées de manière à permettre le passage des véhicules dans les travées. Aucun nouveau stationnement n'est créé. Les voies entre les ombrières permettent l'accès aux véhicules pour les pompiers dans leur configuration existante.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2. Objectif du projet

Les ombrières sont une structure hybride qui permet à la fois de protéger les voitures du soleil et des intempéries, tout en produisant de l'énergie. Elles s'inscrivent dans le cadre de la maîtrise de la consommation d'énergie du village vacances et la réduction d'utilisation d'énergies fossiles du site.

En effet, la consommation du site connaît une hausse de +6.3% par an. Les ombrières vont permettre la production de 554 364 kWh par an sans émission de déchets ou de gaz à effets de serre. Cette production sera autoconsommée par le Village Pierre & Vacances et couvrira 17 à 20% des besoins électriques du site. Cela permettra également de bénéficier d'un kWh solaire à un coût compétitif par rapport à celui du réseau.

Le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le site de Pierre & Vacances à Sainte-Anne, est l'occasion de développer aux Antilles un projet innovant et exemplaire.

4.3. Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement d'un parking existant d'une superficie d'environ 6050 m². Sur ce parking, 11 ombrières de parking photovoltaïques seront implantées, couvrant une surface de 2 104 m², soit 156 places de stationnement existantes. (Cf. Annexe 4 : plan de toiture existant et projeté). La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet.

Les grandes phases de travaux envisagées sont les suivantes:

- Préparation du chantier : sécurisation du site et ses abords, en particulier pour les usagers; protection des arbres environnants ; dépôt des systèmes d'éclairage au droit des ombrières ; réaménagement du parking avec une signalétique provisoire pour permettre l'usage des zones non impactées par le chantier.
- Réalisation des fondations pour les ombrières, pose des ombrières, installation et raccordement des modules photovoltaïques.
- Implantation du poste de livraison (selon préconisations EDF).
- Câblage, raccordement des réseaux.
- Ràpide du revêtement pour les zones impactées par la construction des ombrières.
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.
- Mise en service de la centrale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est de 25 ans à partir de la mise en service de la centrale. Les équipes d'exploitation prendront en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service, et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Les ombrières apporteront du confort aux usagers du parking : ombre pour les véhicules stationnés en-dessous, protection aux intempéries. La mise en place des ombrières n'engendrera aucune activité majeure, et n'aura aucun effet sur l'utilisation habituelle du parking. Notamment, les accès aux véhicules de secours (pompiers) et les allées du parking sont maintenus dans leur configuration existante.

- En phase d'exploitation, des opérations de maintenance préventive et curative sont prévues.
- Maintenance préventive : planifiée plusieurs fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.
- Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service "Exploitation" de Sunzil qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.

En cas d'incident, la sécurité des biens et des personnes est assurée par une coupure générale déclenchée avec un arrêt coup de poleing. Les ombrières photovoltaïques sont reliées aux postes de conversion qui permettent une déconnexion immédiate du système électrique.

PR

PR

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'acceptation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 Le début de l'autorité environnementale devra être jointe aux dossiers d'autorisation(s).

SANS OBJET

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération : préciser les unités de mesure utilisées

Grandes caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'ombrières photovoltaïques =	11
Nombre de places de stationnement couvertes =	166
Surface totale couverte par les ombrières =	2 104 m ²
Puissance totale développée =	362 kWc
Nombre de panneaux photovoltaïques =	1296
Taille des panneaux photovoltaïques =	1650 mm x 982
Inclinaison des ombrières =	7°
Gabarit des ombrières =	Voir Annexe 7 : Coupes
Budget prévisionnel de l'opération =	860 000 €

4.6 Localisation du projet
 Adresse et commune(s)
 d'implantation

Village Pierre & Vacances
 Pointe du Helleux
 Lieu-dit Séo
 97180 Sainte-Anne

Coordonnées géographiques Long. 81°19'38,2"W Lat. 16°14'38,6"N

Pour les catégories a) et b)
 a) c), 7° a), b) 7° a), b), c), d),
 10° 11' a), b), 17° 13', 22', 32', 34',
 38°; 43° a), b) de l'annexe à
 l'article R. 122-2 du code de
 l'environnement ;

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ° ' "

Lat. ° ' "

Long. ° ' "

Lat. ° ' "

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation

environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
 différentes composantes de votre projet et
 indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARIBEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites (Internet) ou trouver les données environnementales par région ; elles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Lequel/laquelle ?

Oui Non

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

Les ombrières, quant à elles, ne sont pas implantées sur cette zone. Elles s'installent sur le parking existant de l'hôtel.

En zone de montagne ?

Oui Non

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Oui Non

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Oui Non

Le projet est situé :
 Village Pierre & Vacances
 Pointe du Helleux
 Lieu-dit Séo
97180 Sainte-Anne (Guadeloupe)

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation naturelle ou un parc naturel régional ?

Oui Non

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Oui Non

La commune de Sainte-Anne est soumise au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 1ère et 2ème échéance - 2015. Routes nationales :
 La RN4 est située à 3,5 km environ, au Nord du site d'implantation des ombrières.

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Oui Non

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une désignation ?

Oui Non

1 Pour faire-mis, voir notice explicative

Approuvé	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui Non
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine ou vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Implicite-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite) ou Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPRN de Sainte-Anne, la parcelle A11414 (parking OUEST) est concernée par un aléa cyclonique fort. La parcelle A11417 (parking EST) est concernée par un aléa inondation fort et un aléa liquéfaction moyen. Le système porteur principal est composé de portiques associant deux structures primaires assemblées par un profil rectangulaire en paré haute. Le dimensionnement final prendra en compte les zones de sismicité et de vent du secteur ainsi que les préconisations aux vues de l'étude de sol qui sera réalisée. Les ombrières seront conçues dans les règles de l'art au regard des risques sismiques et paracycloniques.
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7/11


Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse n'est engendrée par les ombrières. Les panneaux photovoltaïques sont de teinte bleu-noir. Ils ne sont pas réfléchissants, leur rôle étant d'absorber la lumière.
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide n'est engendré par les ombrières. De même, la présence des ombrières n'engendre pas de modification quant à la quantité d'eau pluviale écoulée sur le site. Il est donc possible d'utiliser le réseau EP existant. Des regards sont positionnés sur l'ensemble du site permettant une bonne évacuation des eaux de l'ensemble du parking.
Emissions	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

8/11


Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

Aucune modification de l'usage du sol n'est envisagée. Les ombrières couvrent 366 places de stationnement du parking existant de Pierre & Vacances. Elles sont disposées de manière à permettre le passage des véhicules dans les travées, et notamment les véhicules de secours (pompiers). Aucun nouveau stationnement n'est créé. Les voies sont maintenues dans leur configuration existante. Le dessous des ombrières et les allées d'accès sont éclairés, selon un niveau d'éclairement équivalent au niveau existant. Les ombrières ne sont gênantes ni pour les véhicules, ni pour les piétons.

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez les quelles :

4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précisions, il vous est possible de joindre une annexe visant de ces éléments) :

Voir Annexe 9 : Notice descriptive précisant les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnemental pour ce projet. En effet, les ombrières de parking viendront se placer en totalité sur un parking déjà existant et aménagé à ce jour (cf. Annexe 4), il n'y aura aucun impact significatif : le projet ne modifie pas l'environnement du site concerné (cf. Annexe 5) et ne lui porte pas atteinte (cf. Annexe 6) ; il s'inscrit parfaitement dans le site et s'intègre au paysage, masqué par l'écran végétal existant qui le rend discret depuis l'espace public (cf. Annexe 3).

A contrario, le projet apporte des bénéfices non négligeables : une production d'énergie renouvelable s'inscrivant dans les enjeux de développement durable de notre époque, du confort supplémentaire pour les usagers du parking, grâce à des zones ombragées qui protègent du soleil et des intempéries.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage bâti ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) permettant de prendre la forme de photos aériennes datées et complètes si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'effectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être de nature transfrontalière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou préaffilié

Veuillez compléter le tableau ci-joint en notant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Carte des espaces naturels protégés
- Annexe 8 : Coupe du terrain et de la construction
- Annexe 9 : Notes descriptive précisant les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou le santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **BAIE-MAHAULT** le **03 Mai 2019**

Signature 
SUNZIL CARAIBES
Systèmes Solaires
SAS au Capital de 400 000 €
N°25 Paro d'Activité de Jébrin
07 122 BAIE-MAHAULT
Tél: 0560 260 260 - Fax: 0560 26 74 46
Siret: 404 289 232 90096 - APE: 2712Z